



**Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux**

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Douzième réunion

Genève, 5 et 6 juillet 2017

Point 5 (d) de l'ordre du jour provisoire

Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application :

Élaboration d'un concept en vue d'une troisième évaluation globale

**PROPOSITION PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LA PORTÉE, LE CONTENU ET LE PROCESSUS DE LA TROISIÈME
ÉVALUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES**

Formulée par le Bureau avec l'appui du secrétariat

Selon le programme de travail au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) adopté à la septième session de la Réunion des Parties (Budapest, du 17 au 19 novembre 2015), une proposition concernant une troisième évaluation globale des eaux transfrontières devrait être élaborée en 2016–2017 sous l'égide de la Finlande. Cette proposition sera examinée par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau ou le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, selon qu'il convient, en vue de la soumettre à la Réunion des Parties, à sa huitième session en octobre 2018 (voir le programme de travail pour 2016-2018 au titre de la Convention, figurant dans le document ECE/MP.WAT/49/Add.1).

Le présent document propose un projet de concept en vue de la Troisième évaluation. La proposition repose sur les discussions et les consultations tenues lors de la onzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (18 et 19 octobre 2016) où une réflexion initiale du Bureau sur l'éventuelle portée et approche envisagée a été présentée.

Le concept a été affiné et enrichi lors d'une réunion du Groupe d'experts de la troisième évaluation qui s'est tenue à Genève les 9 et 10 mai 2017. Le Groupe d'expert, qui a réuni des représentants de Parties et de non-Parties à la Convention sur l'eau, d'organisations internationales et régionales, d'organes communs, d'ONG et de centres de recherche, a examiné l'éventuelle portée géographique et thématique, la structure et les éventuelles sources d'information, ainsi que processus de préparation d'une Troisième évaluation des eaux transfrontières, afin de mieux répondre aux besoins des pays et des régions. Il a également aidé à identifier les lacunes et les synergies avec d'autres initiatives de suivi et d'évaluation pertinentes. De plus amples informations concernant la première réunion du Groupe d'experts de la troisième évaluation - comprenant la liste des participants, le programme et les présentations - sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=45779#/>.

Bien que l'ensemble de la proposition soit sujette à des discussions et commentaires par le Groupe de travail, le document présente encore un certain nombre à clarifier, car, soit elles constituent l'ossature de la proposition, soit elles ont été soulevées lors des préparations sans recevoir de réponses concluantes. Il souligne également un certain nombre de questions qui devront faire l'objet d'une réflexion et être définies ultérieurement lors des prochaines étapes du processus de préparation du concept.

Le Groupe de travail est invité à :

- (a) examiner et discuter du projet de proposition, y compris les questions soulevées dans le présent document ;
- (b) discuter et convenir des prochaines étapes et de la marche à suivre pour finaliser la proposition ;
- (c) proposer des bassins transfrontière (tant des bassins d'eau de surface que des aquifères) pouvant être inclus dans la Troisième évaluation ;
- (d) examiner les possibilités de financement et les manières et les moyens de rassembler les ressources nécessaires afin de réaliser la Troisième évaluation.

Résumé exécutif : la Troisième évaluation en quelques mots

- Une évaluation participative, reposant sur les données, les informations et les évaluations communes des pays, de 15 à 20 bassins (ou sous-bassins) d'eau de surface et/ou aquifères du monde entier, qui représentent une diversité de défis concernant la gestion des eaux transfrontières, de zones climatiques et de contextes institutionnels ; environ un tiers à la moitié d'entre eux appartenant à la région de la CEE-ONU et environ la moitié à deux tiers d'entre eux situés en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- Axé sur la demande : reposant sur un appel ouvert pour les bassins, ouvert tant pour les Parties que pour les non-Parties à la Convention. Pour qu'un bassin ou sous-bassin soit compris dans l'Évaluation, tous les pays riverains doivent exprimer leur intérêt et soutenir l'exercice.
- Des informations de base, de même qu'une approche cohérente, seront réunies et présentées pour tous les bassins. En outre, les évaluations des différents bassins transfrontières adopteront une orientation thématique sélectionnée conjointement par les pays riverains. Les thématiques proposées comprennent : 1) le changement climatique, les extrêmes hydrologiques et la résilience ; 2) les questions intersectorielles, énergie et / ou agriculture ; 3) la qualité de l'eau (eaux usées, pollution diffuse, activité minière et autres) ; 4) les écosystèmes et leur services. Ceci permettra d'approfondir l'analyse sur des sujets d'intérêt commun.
- Une méthode commune et une approche souple, qui seront ajustées selon la disponibilité des données et l'ambition des pays riverains, 1) d'une approche principalement qualitative et descriptive, utilisant par exemple des avis d'experts, à 2) une approche plus quantitative (idéalement harmonisée à l'échelle du bassin).
- Les pressions sur l'eau et l'état des eaux seront liés aux mesures prises et à l'évolution de la coopération afin d'établir des scénarios démontrant l'efficacité (ou non) des actions et la valeur ajoutée (ou le besoin) de la coopération.
- Outre les évaluations des bassins, la Troisième évaluation procédera à une analyse permettant de tirer des enseignements d'intérêt majeur sur différentes thématiques examinées au niveau des bassins. Ce faisant, l'exercice n'en deviendra que plus pertinent et utile en dépassant le cadre des bassins concernés.

- Le processus de préparation sera participatif et interactif, en favorisant les dialogues, l'échange et la coopération, tant au niveau du bassin qu'entre les bassins au niveau mondial. Il engendrera des ateliers au niveau du bassin et/ou régional afin d'examiner et de s'accorder sur des évaluations communes, ainsi que des échanges d'expériences entre bassins, entre régions ou à l'échelle mondiale. Ainsi, il y aura une forte dimension de renforcement des capacités, ce qui se révélera utile pour les bassins et les pays engagés.
- Le processus favorisera le dialogue transfrontière. Il offrira un processus permettant d'identifier et convenir des défis communs dans les bassins sélectionnés, de développer une compréhension partagée de l'état des lieux et de convenir d'un suivi reposant sur des informations solides et concertées. Il jettera ainsi les bases pour amorcer la coopération là où elle n'existe pas ou il alimentera les processus de coopération officielle existants afin de répondre aux besoins émergents.
- L'Évaluation facilitera également l'identification d'opportunités pour les activités de coopération, par exemple, viser moins haut pour le développement de projets communs, y compris des opportunités d'investissement pour les thématiques d'intérêt commun.
- La préparation de l'évaluation ne produira pas de nouvelles données, mais reposera sur des données mondiales et nationales déjà existantes et favorisera l'élaboration, la visualisation, l'analyse et la mise à jour des données dans des processus de coopération. Il créera, complètera et enrichira d'autre processus de suivi, notamment le suivi des indicateurs de l'Objectif de développement durable (ODD) 6.
- L'approche méthodologique s'appuiera sur les évaluations antérieures réalisées au titre de la Convention sur l'eau, en utilisant le modèle « Forces, pressions, état, impacts, réponses » (DPSIR), et intégrera des éléments pertinents du travail de la Convention sur l'eau et le climat, sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et sur les avantages de la coopération transfrontière.
- L'Évaluation devrait recevoir l'appui d'un solide consortium de partenaires aux niveaux régional et mondial. Les évaluations antérieures ont réuni la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) de l'ONU Environnement, le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), la Convention de Ramsar relative aux zones humides, le Partenariat mondial pour l'eau (GWP) et d'autres. Pour la prochaine évaluation, outre des partenaires mondiaux, des organisations régionales seront également impliquées.
- Le processus s'appuiera sur la capacité de mobilisation et l'expérience acquise en matière d'évaluation par la Convention sur l'eau et ses partenaires (autres commissions ou organisations régionales, agences internationales spécialisées).
- Le lien avec le cadre intergouvernemental de la Convention sur l'eau permettra un suivi politique et technique, comprenant les réponses d'autres acteurs/bailleurs de fonds.
- Estimation approximative du coût : entre 2,7 et 4,4 millions d'USD

1. Contexte de la Troisième évaluation et relations avec d'autres exercices de suivi et d'évaluation

L'évaluation des ressources en eau revêt une importance fondamentale, car elle constitue la base de politiques et de mesures de gestion efficaces. Ceci acquiert une importance particulière dans les bassins transfrontières, où il est nécessaire de disposer d'une base commune pour prendre des décisions, et où sont requises des méthodes d'évaluation harmonisées et comparables. Des évaluations périodiques de l'eau appuient la vérification de l'efficacité des mesures. C'est pourquoi le suivi et l'évaluation communs sont des obligations clés au titre de la Convention sur l'eau.

En 2003, les Parties à la Convention sur l'eau ont décidé d'effectuer des évaluations périodiques de l'état des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), dans le but d'évaluer la mise en œuvre de la Convention et de mesurer les progrès réalisés dans l'amélioration de l'état des eaux transfrontières dans la région paneuropéenne. La Première évaluation a été publiée en 2007 ; la Deuxième évaluation en 2011. Tant des Parties que des non-Parties ont participé à ces évaluations, la deuxième évaluation a inclus plusieurs pays n'appartenant pas à la région de la CEE-ONU et qui partagent des eaux avec des pays de la CEE-ONU. Plus de 150 cours d'eau, 40 lacs, 200 eaux souterraines transfrontières et 25 sites Ramsar ou autres zones humides d'importance transfrontière ont été évalués en étroite collaboration avec les administrations nationales.

Ces exercices d'évaluation ont favorisé l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le renforcement des capacités, l'harmonisation progressive ainsi que la coopération transfrontière par le biais de dialogues politique et technique. Ils ont également informé et guidé d'autres actions au titre de la Convention sur l'eau.

En 2012, la Réunion des Parties à sa septième session a conclu qu'une nouvelle évaluation globale des eaux transfrontières pourrait être opportune environ 8 à 10 ans après la publication de la Seconde évaluation en 2011. Or, étant donné l'ouverture universelle de la Convention sur l'eau à tous les États membres des Nations unies, la Troisième évaluation ne serait pas limitée à la région paneuropéenne, mais elle comprendrait des bassins transfrontières du monde entier.

La troisième évaluation complètera et reposera sur les résultats de l'établissement de rapports au titre de la Convention et le suivi de l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de développement durable (ODD) mesurant la « proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau » menés en 2017. Elle associera des informations sur les arrangements institutionnels de coopération découlant de l'établissement de rapports au titre de la Convention et du suivi de l'indicateur 6.5.2 avec des informations sur les pressions et l'état et les tendances des ressources en eaux transfrontières. De cette manière, elle fournira un panorama complet des progrès et des défis relatifs à la gestion des ressources en eau transfrontières.

La Troisième évaluation s'appuiera sur le suivi d'autres indicateurs de l'ODD 6 et les enrichira. Elle reposera sur des évaluations mondiales et régionales antérieures pertinentes, notamment le Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Évaluation des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'État de l'eau, l'évaluation des activités et le recueil de données concernant l'eau de l'Agence européenne pour l'environnement, le travail du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) et le Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO-PHI)-leader pour le suivi et l'évaluation des aquifères transfrontières, le Programme de l'eau du Système mondial de surveillance de l'ONU Environnement/GEMS, et le suivi hydrologique et climatique de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Bien qu'elle veillera à utiliser des données obtenues par les

programmes et les projets mentionnés ci-dessus, ainsi que d'autres initiatives pertinentes, elle n'utilisera que des données acceptées par les pays participants.

2. Objectifs de la Troisième évaluation et valeur ajoutée du processus

Le principal objectif de la Troisième évaluation est d'aider les pays riverains et les organes communs à coopérer sur la protection et la gestion durable de leurs eaux transfrontières en élaborant des panoramas communs, globaux et à jour de leurs eaux transfrontières, et ce, en mettant l'accent sur des défis prioritaires ou émergents.

Grâce à son processus de préparation et à ses résultats finaux, la Troisième évaluation visera à :

- prévoir un processus participatif entre les pays riverains pour identifier les défis, pour développer une compréhension commune de l'état des eaux et pour convenir d'un suivi reposant sur des informations solides et concertées
- étudier les lacunes et les opportunités pour renforcer la coopération, en particulier :
 - o en offrant l'occasion d'explorer le développement de la coopération dans les bassins transfrontières où elle n'existe pas
 - o en offrant l'occasion d'explorer des problèmes nouveaux et émergents dans les bassins où la coopération est déjà établie
- faciliter l'identification des possibilités d'activités collaboratives, par exemple, viser moins haut pour le développement de projets communs, y compris les opportunités d'investissement pour les thématiques d'intérêt commun
- apporter des preuves des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières (mais également les coûts de l'inaction)
- promouvoir le partage d'information, l'échange d'expériences, le dialogue et l'apprentissage mutuel entre les pays riverains et parmi les bassins confrontés à des défis similaires
- extraire des enseignements tirés des bassins évalués et projeter une valeur et des impacts au-delà des bassins évalués
- évaluer les impacts de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau par ses Parties
- renforcer les capacités concernant la Convention sur l'eau et ouvrir la voie à une éventuelle adhésion des non-Parties intéressées
- informer et guider les travaux futurs au titre de la Convention et d'autres acteurs qui appuient la coopération transfrontière concernant l'eau, tels que le FEM, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux.

La principale caractéristique et la valeur ajoutée de cet exercice par rapport à d'autres programmes d'évaluation résideront dans sa nature intergouvernementale et participative : les évaluations des bassins seront élaborées conjointement entre les pays riverains concernés, à partir de leurs informations, des échanges lors du processus, etc.

En outre, l'approche collective de cet exercice - avec plusieurs bassins évalués au même moment, suivant une méthode similaire et avec des échanges favorisés dans le cadre intergouvernemental de la Convention et des partenaires au niveau régional - favorisera les bonnes pratiques et l'échange d'expériences concernant des défis et des réponses communs.

Enfin, lier cet exercice au cadre intergouvernemental de la Convention et aux partenaires régionaux facilitera le suivi politique et technique des questions soulevées dans l'Évaluation, en stimulant les interventions des partenaires du développement.

3. Éventuelle portée géographique et contenu de la Troisième évaluation

3.1. Contenu général

La Troisième évaluation comprendra :

- une partie générale synthétisant les conclusions de toutes les évaluations individuelles des bassins et tirant des enseignements des progrès et des défis de la gestion des eaux transfrontières ainsi que des thématiques analysées. Dans la mesure du possible, cette partie donnera des recommandations générales.
- Évaluations des bassins. Un nombre limité de bassins (ou de sous-bassins) et d'aquifères du monde entier seront inclus (voir section 3.2 ci-dessous)
 - Ces évaluations suivront une méthode commune et auront une structure similaire (voir section 3.4 ci-dessous)
 - Chaque bassin suivra un axe thématique sélectionné conjointement par les pays riverains concernés à partir d'un ensemble prédéfini de thèmes possibles (voir section 3.3 ci-dessous)
 - Les évaluations de bassins reposeront sur des données existantes, fournies ou convenues par les pays riverains (en priorité les données officielles des pays, mais également de projets précédents, et des données provenant d'évaluations mondiales et régionales). L'exercice ne comportera pas la collecte de nouvelles données, mais reposera sur des données mondiales et nationales déjà existantes et favorisera l'élaboration, l'analyse et la mise à jour des données dans les processus de coopération.
 - Les évaluations de bassins comprendront des cartes et d'autres éléments de visualisation des données afin d'améliorer la lisibilité et l'impact politique de l'exercice.
 - Pour les bassins évalués lors de la Deuxième évaluation, la Troisième évaluation mettra en évidence les développements intervenus depuis lors quant au contexte de gouvernance, aux changements dans les pressions, l'état et les réponses apportées, et mesurera les progrès ou les régressions et les tendances importantes.

Afin d'expliquer et de refléter les importantes différences de disponibilité des données selon les bassins, une approche par paliers est proposée pour évaluer les bassins. Pour ce faire, selon la disponibilité des informations, l'évaluation reposera sur différentes données et informations, en exploitant ce qui est disponible. Par conséquent, l'approche pour présenter les informations concernant un aspect spécifique pourront varier d'un bassin à l'autre, y compris concernant le niveau de détail. En parallèle, un minimum d'information convenu devra être garanti dans tous les bassins afin de permettre des comparaisons.

Questions à examiner : La structure générale de la Troisième évaluation est-elle adéquate ? Manque-t-il un élément essentiel ?

Aspects à affiner :

La structure de la partie générale synthétisant les conclusions devrait être développée.

Une approche par paliers et les informations minimales à y inclure devrait être examinées et mieux définies.

3.2. Portée géographique

La Troisième évaluation comprendra un nombre limité de bassins (ou de sous-bassins) et d'aquifères du monde entier, au moins 15 mais pas plus de 20 au total.

Ceux-ci comprendront un ensemble représentatif de bassins partagés des Parties de la CEE-ONU - un tiers à la moitié du total - et des bassins d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine - la moitié à deux tiers du total.

L'objectif de la sélection sera d'avoir une couverture géographique équilibrée et illustrant bien les principaux défis de la gestion des eaux transfrontières. Une variété de zones climatiques et de contextes institutionnels devraient également être visée. La sélection reflètera aussi les différents niveaux d'avancement de la coopération transfrontière, il y aura des bassins où il y a peu ou pas de coopération officielle ainsi que des bassins avec un cadre de coopération mature. Ces critères seront particulièrement importants pour les bassins partagés par des pays de la région de la CEE-ONU ayant été évalués dans la première et la deuxième Évaluations, car ils devraient illustrer les changements et les tendances qui ont été observés depuis 2007.

Un critère important pour comprendre un bassin, un sous-bassin ou un aquifère dans l'Évaluation : tous les pays riverains doivent exprimer leur intérêt et leur engagement envers l'exercice.

Par le biais d'un appel à propositions ouvert, les pays seront invités à proposer des bassins à évaluer et à indiquer l'orientation thématique qu'ils privilégient. De préférence, le pays riverain initiateur devra contacter les autres pays riverains et idéalement, des propositions communes devraient être présentées. La participation de tous les pays riverains pourrait éventuellement être facilitée, le cas échéant, en impliquant la CEE-ONU, des organisations régionales et d'autres partenaires. Les organisations de bassin et les organisations régionales sont encouragées à soutenir le processus dans ses différentes étapes.

Questions à examiner : La portée géographique est-elle adéquate ? Le taux de bassins partagés par des Parties et celui bassins partagés par des non-Parties est-il approprié ? Comment sera-t-il possible d'attirer et d'aider les bassins où la coopération entre les riverains constitue un défi ?

3.3. Orientation thématique

Les évaluations des bassins suivront une orientation thématique convenue entre les pays riverains. Une telle orientation sera utile tant pour les bassins ayant une coopération avancée que pour les bassins où la coopération n'est pas développée.

Pour les premiers, pour lesquels le cadre de coopération existant offre déjà des possibilités de réaliser des évaluations communes périodiques, l'exercice permettra d'explorer des domaines et des thématiques n'ayant pas encore fait l'objet d'analyses approfondies et pourraient ainsi servir de base pour élargir la coopération à ces domaines. Pour les seconds, pour lesquels les informations concernant l'état des ressources en eau sont limitées, l'exercice permettra de se concentrer sur des questions d'intérêt commun et qui pourraient ainsi servir de base pour une coopération plus formalisée à l'avenir.

L'accent mis sur des thématiques spécifiques facilitera également l'échange d'expériences entre les bassins ayant la même orientation thématique et permettra de tirer des enseignements ayant une applicabilité plus large.

Afin de tirer pleinement parti des possibilités de comparaisons et d'échanges, le regroupement d'une masse critique de bassins présentant des défis ou des intérêts similaires est nécessaire. Pour cette raison, un nombre limité de thématiques sont suggérées, représentant des défis communs ou des intérêts communs de développement. Les voici :

- 1) changement climatique, extrêmes hydrologiques et résilience ;
- 2) questions intersectorielles, énergie et/ou agriculture ;
- 3) qualité de l'eau (eaux usées, pollution diffuse, activité minière et autres) ;
- 4) écosystèmes et leurs services.

Avec ces thématiques, certains domaines d'activité au titre de la Convention, où des orientations ont été élaborées - l'adaptation au changement climatique¹ et les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes – peuvent aider à définir l'approche et à identifier les indicateurs.

Un ensemble spécifique d'informations, d'indicateurs et d'analyses seront présentés pour chaque orientation thématique.

Questions à examiner : Les domaines thématiques proposés ci-dessus sont-ils adéquats ?

Aspects à affiner : Les informations et les indicateurs spécifiques pour chaque orientation thématiques doivent être définis.

3.4. Structure des évaluations des bassins

Les évaluations des bassins auront la structure suivante.

1) *Aperçu du bassin :*

Une courte section donnant un aperçu des principales informations et des défis clés pour le bassin, par le biais d'indicateurs, de symboles et de pictogrammes.

Cette section devrait permettre de regrouper les bassins selon les conditions générales (par ex. climat, niveau de coopération) et les principaux défis, facilitant ainsi les comparaisons et identifiant les bassins présentant des similitudes pour tirer des enseignements.

Cette section décrira l'orientation thématique de l'évaluation du bassin.

Elle comprendra également une carte du bassin, du sous-bassin ou de l'aquifère.

Aspects à affiner : Données et informations spécifiques à inclure dans cette section ainsi que les catégories de défis à utiliser.

2) *Contexte de gouvernance:*

Cette section décrira le cadre de gouvernance existant aux niveaux national et transfrontière. Ceci comprendra le cadre juridique et réglementaire, les organisations et les principales politiques concernant la gestion de l'eau. Ceci comprendra également une analyse du cadre de gouvernance

¹ Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques (CEE-ONU, 2009). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=11658>

d'autres secteurs ayant un impact sur la gestion de l'eau, en mettant l'accent sur la dimension de gouvernance de l'orientation thématique de l'évaluation du bassin. Des niveaux multiples où la gouvernance (vertical) et le fonctionnement intersectoriel (horizontal) seront considérés.

Les informations fournies par les pays dans le cadre de l'établissement de rapport au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 des ODD alimenteront cette section. L'approche méthodologique pourrait se fonder, entre autres, sur les Principes applicables à des organes communs agissant efficacement² et sur la composante de gouvernance des évaluations des interactions menées au titre de la Convention.

3) *Description des pressions, de l'état et des réponses*

Comme dans les évaluations antérieures au titre de la Convention, le débit naturel sera défini en utilisant le modèle « Forces, pressions, état, impacts, réponses » (DPSIR), avec un regroupement pratique.

L'approche méthodologique commune devrait être appliquée de manière flexible, en fonction de la disponibilité des données et de l'ambition des pays riverains. L'approche pourrait être essentiellement qualitative et descriptive en employant, par exemple, l'avis d'experts pour des bassins ne disposant pas de données suffisantes, et plus qualitative (idéalement harmonisée dans le bassin) pour des bassins disposant d'un niveau adéquat de données et d'informations.

3.1) Facteurs et pressions

Cette section décrira les principaux facteurs et les pressions dans le bassin.

Ces facteurs et pressions seront corroborés par les indicateurs sélectionnés (par ex. la population du bassin, l'extraction d'eau) ou par des évaluations mondiales (notamment le TWAP) communes et harmonisées au sein des bassins, en utilisant des sources internationales et globales. Par exemple, les indicateurs des ODD sélectionnés pourront être utiles pour décrire l'importance du développement sectoriel dans les pays partageant le bassin.

Des informations complémentaires seront ajustées selon les bassins. L'accent sera mis sur la description des facteurs et des pressions liés à l'orientation thématique de l'évaluation du bassin.

La répartition spatiale des principales pressions sera présentée sous forme de carte.

Certains facteurs de pression connaissent une variabilité temporelle importante, l'utilisation de l'eau varie selon la saison pour l'agriculture ou le tourisme. Il sera important de saisir ces facteurs, notamment dans les bassins qui présentent un important manque d'eau.

Aspects à affiner : Indicateurs communs à utiliser dans tous les bassins. Indicateurs spécifiques et information relative à l'orientation thématique du bassin.

² Projet de principes applicables à des organes communs agissant efficacement pour la coopération relative aux eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/2015/6). Septième session de la Réunion des Parties, Budapest, 17–19 novembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2015/WAT/11Nov_17-19_MOP7_Budapest/ECE_MP.WAT_2015_6_joint_bodies_FRE.pdf

3.2) État des ressources en eau

3.2.1) Quantité d'eau

Les délimitations des bassins, des eaux de surface transfrontières et des aquifères/masses d'eau souterraines, font partie des informations de base devant être communiquées, au même titre que la répartition des masses d'eau de surface. La répartition générale des écoulements dans le cours d'eau principal ainsi que de ses principaux affluents sera présentée. L'ampleur de la réutilisation de l'eau, du dessalement, de la gestion de la recharge de l'aquifère utilisés pour augmenter les ressources en eau peut être importante, tout du moins dans certains bassins, et doit être reflétée. Par ailleurs, l'emplacement de sites Ramsar sélectionnés et de zones humides d'importance transfrontière pourra également être indiqué.

L'évaluation devrait utiliser des indicateurs pertinents pour quantifier les ressources en eau de chaque bassin, comprenant idéalement sa variabilité intra et inter-annuelle.

L'approche adoptée pour présenter les informations concernant la quantité de l'eau pourrait être ajustée selon la disponibilité des informations. Le tableau 1 montre un exemple de caractéristiques sélectionnées propres à la quantité d'eau.

Tableau 1. Approche par paliers pour des caractéristiques sélectionnées propres à la quantité d'eau

	Faible disponibilité de données	Bonne disponibilité de données
Écoulement/débit (eau de surface)	variabilité à court – long terme (min-moyenne-max)	en plus, variabilité intra-annuelle
Ressources en eaux souterraines	ressources estimées (volume)	distinction claire entre le stock renouvelable (annuellement) et à long terme (réserve d'eaux souterraines)
Manque d'eau	classement semi-quantitatif par questions	distribution illustrative de la disponibilité en eau et besoins
Stockage	réservoirs principaux uniquement, descriptif	capacité de stockage totale actuelle (et planifiée ?) par les pays riverains

Questions à examiner : Les écosystèmes dépendants de l'eau devraient-ils également être décrits dans les bassins n'ayant pas choisi cette orientation thématique spécifique ? Dans l'affirmative, comment, de manière exacte cela devrait-il être fait ?

3.2.2) Qualité de l'eau

L'évaluation de la qualité de l'eau sera abordée par le biais d'une combinaison 1) d'un ensemble d'indicateurs pour tous les pays/bassins et 2) d'une évaluation spécifique par bassin. Les exigences en matière de données pour cette dernière seront ajustées selon le niveau d'informations disponible tel qu'indiqué dans le Tableau 2.

Tableau 2. Approche par paliers pour des caractéristiques sélectionnées propres à la qualité de l'eau

Base	Approche de l'évaluation de la qualité de l'eau
Pas de données	évaluation qualitative spécialisée (par ex. bonne - modérée - pauvre)
Quelques données	évaluation qualitative / quantitative à partir des données disponibles
Bonne disponibilité de données	évaluation qualitative à partir des classifications nationales
Approche commune	évaluation quantitative harmonisée

En outre, dans ce cas, l'orientation thématique de l'évaluation influencera les questions analysées dans cette section ainsi que leur importance. Cependant, selon les défis rencontrés dans le bassin et la disponibilité des données, les paramètres pertinents concernant la qualité de l'eau seront inclus.

Aspects à affiner : Indicateurs et paramètres communs à utiliser pour tous les pays/bassin afin de définir la qualité de l'eau.

3.3) Réponses

Cette section décrira les réponses à apporter, en couvrant un large éventail d'actions politiques et techniques. Comme les aspects concernant la gouvernance seront décrits dans la section correspondante, ici, l'accent sera mis sur d'autres aspects, comprenant le suivi des ressources en eau aux niveaux national et transfrontière et les mesures techniques mises en œuvre, par ex. infrastructures, solutions reposant sur les écosystèmes, etc. Une catégorisation des mesures, par exemple, économiques, techniques ou de sensibilisation sera utile pour présenter ces informations de manière structurée.

Cette section reflètera tant des mesures déjà prises que des mesures planifiées. Le financement des mesures mérite également que l'on y prête de l'attention.

En outre, dans ce cas, l'orientation thématique déterminera l'importance de cette section.

L'établissement de rapports au titre de la Convention et le suivi de l'indicateur 6.5.2 fourniront des informations importantes pour élaborer cette partie de l'évaluation. Plus précisément, le modèle d'établissement de rapport comprend des informations sur les mesures en vigueur liées au suivi et au contrôle des rejets, des mesures économiques et financières, des services de vulgarisation agricole et des mesures techniques (technologies d'économies d'eau, irrigation de pointe, etc.). Des informations complémentaires sur la mise en œuvre des mesures - étendue, lieu et calendrier – seront nécessaires.

L'évaluation présentera une diversité de cas : bien qu'il soit instructif d'inclure des bassins où la coopération et les mesures coordonnées ont réduit les pressions et ont amélioré l'état des eaux, il est aussi important de présenter des bassins dont l'état actuel requière des actions pressantes. En effet, l'évaluation peut attirer l'attention sur les défis et servir à lancer un appel à soutien en vue d'aider les pays riverains à avancer.

4) *Tendances*

Les tendances, en lien avec différents aspects — pressions, état etc. — des eaux de surface partagées et des aquifères, seront analysées afin de décrire comment la situation actuelle a été atteinte, quelles sont les perspectives et ce qui est possible. Les facteurs à prendre en considération sont, entre autres, par exemple, les tendances climatiques, démographiques, le développement économique, les prélèvements d'eau et les éventuels investissements.

Ainsi, cette section examinera tant les tendances historiques que les prévisions pour le futur. Dans les bassins couverts par la Deuxième évaluation, les développements intervenus depuis lors recevront une attention particulière.

En outre, dans ce cas, l'orientation thématique déterminera l'importance de cette section. Bien que toutes les évaluations des bassins doivent comprendre des informations basiques sur les tendances liées au changement climatique, les bassins optant pour cette orientation thématique devront le traiter avec beaucoup plus de détails.

Refléter le calendrier des mesures mises en œuvre et l'évolution des institutions au fil du temps, et les relier à l'état des eaux partagées devrait permettre de formuler des scénarios à élaborer sur l'impact de la coopération. Ceci pourrait être fait sous la forme d'un calendrier historique du développement de la coopération comparé à l'évolution des pressions et de l'état. Ces informations géographiques pourraient apporter des preuves des effets et des avantages de la coopération pour le développement des bassins et l'état des eaux.

4. Processus de préparation de la Troisième évaluation

La conception du processus devra garantir la collecte ciblée des renseignements nécessaires au sein des pays, et la validation des informations provenant de sources supplémentaires. Le processus et les informations recueillies devront avant tout satisfaire un besoin majeur : permettre aux pays co-riverains de réexaminer, discuter et trouver un terrain d'entente concernant les défis à relever et les solutions possibles. La fréquence et l'intensité des interactions directes (notamment les ateliers), ainsi que le niveau de détail des analyses réalisées dépendront du nombre de ressources et du soutien non financier qui pourra être mobilisé.

Dans un premier temps, l'évaluation impliquerait ainsi un processus à l'échelle du bassin ou à l'échelle sous-régionale. Dans un second temps, cette amorce se verra complétée par un processus mondial qui s'attachera à assurer le partage des expériences à travers tous les bassins et aquifères prenant part au processus.

Voici les différentes étapes de la modalité de travail avec les pays qui est proposée.

4.1. À l'échelle du bassin :

1. **Identification des points focaux/équipes de pays.** Il sera requis des pays partageant un bassin sélectionnés pour l'évaluation qu'ils procèdent à la nomination d'un point focal. Particulièrement en ce qui concerne les thèmes de nature intersectorielle (les questions intersectorielles l'énergie et/ou l'agriculture, les changements climatiques), la collecte des informations pertinentes au sein des secteurs pourra se révéler nécessaire, et dans de tels cas, l'identification d'équipes de pays pourra faciliter le processus.

2. **Affinement de l'orientation thématique par les pays riverains pour chaque bassin.** Cela peut prendre la forme d'une réunion ou se faire par correspondance. Bien que l'orientation thématique privilégiée doive être indiquée dans la proposition initiale, il est possible qu'elle nécessite d'être détaillée ou formellement approuvée par les co-riverains.
3. **Identification des sources d'informations et de données clés par les pays.** Le fait de fournir au moins les sources d'informations prioritaires consultées au secrétariat, ne rendra la collecte d'informations que plus efficiente. L'adoption d'une approche par paliers, adaptée à la diversité des données disponibles, peut avoir pour conséquence que plusieurs catégories d'informations soient sollicitées.
4. **Pré-remplir les informations au travers d'un questionnaire, d'un modèle d'évaluation ou d'une fiche d'information.** Le secrétariat, disposant de l'appui d'experts et de l'éventuel soutien du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), consolidera les informations émanant des documents fournis et des sources d'informations approuvées.
5. **Révision et réponses apportées aux questionnaires par les riverains.** Les questionnaires pré-remplis seront adressés à chacun des pays riverains en vue d'être examinés et remplis. À cette occasion, le secrétariat et/ou les experts demanderont également des clarifications, et des informations complémentaires pouvant être requises.
6. **Atelier(s) d'évaluation** (pour un bassin ou pour plus de 2 bassins à l'échelle régionale) en vue d'ouvrir la discussion sur le projet d'évaluation et de s'accorder sur la manière de poursuivre son développement. Dans l'idéal, la présentation de cartes et de graphiques pour illustrer l'évaluation devraient également être discutée à cette occasion. Un atelier, au minimum, sera requis pour assurer la pertinence du processus. Cependant, l'organisation d'ateliers supplémentaires en attendant de disposer de ressources complémentaires serait bénéfique, par exemple pour finaliser l'évaluation, la présenter au niveau politique et s'accorder sur les étapes à venir. Outre les ressources qui devraient être disponibles pour appuyer le processus, les pays et/ou les bassins participants sont invités à envisager l'organisation de réunions supplémentaires.
7. **Finalisation du projet d'évaluation** sur la base des bilans des ateliers et du recueil d'informations supplémentaires, et envoi du document pour révision par les riverains. Le projet d'évaluation est développé de manière plus approfondie à la lumière de toute révision et tout ajout jugés nécessaires au cours de l'atelier, et suite à la révision du document par les riverains, l'évaluation est parachevée en tenant compte des commentaires fournis.

4.2. À l'échelle mondiale

Des consultations gouvernementales annuelles et le partage des expériences entre bassins et entre pays du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, apporteront une plus-value considérable au le processus. L'analyse des questions thématiques est l'un des atouts principaux permettant de tirer des enseignements d'intérêt majeur en vue d'améliorer les résultats. Le potentiel du partage des expériences entre bassins confrontés aux mêmes types de défis représente un autre atout.

Les thèmes pourraient être intégrés au processus, par exemple sous la forme de sessions interactives en petits groupes lors des réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation supervisant l'évaluation, pour promouvoir un partage des expériences actif entre les bassins transfrontières confrontés aux mêmes types de défis.

Tandis que les évaluations de bassins individuelles seront traitées par étapes, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, avec la représentation de tous les pays concernés par l'évaluation des bassins, constituerait l'organe principal de supervision du travail où tout ajustement nécessaire pourrait être abordé et où tout enseignement général ou particulier pourrait être tiré.

L'analyse des évaluations de bassin et une synthèse de l'ensemble des travaux menés seraient développés dans un format approprié (à débattre) pour la Réunion des Parties ou tout autre forum pertinent. Cela peut comprendre un rapport d'aperçu général, des évaluations de bassins (remis pour le moins électroniquement), des synthèses et de notes d'information. Le format d'une éventuelle publication en ligne et la diffusion, au minimum, des conclusions principales dans les langues de l'ONU des régions concernées, devront faire l'objet de discussions.

Questions à examiner:

Le processus de préparation défini est-il approprié et répond-il aux objectifs de l'évaluation ?

Quel devrait être le rôle de la société civile et des organisations non-gouvernementales dans le processus de l'évaluation en particulier ?

5. Rôles des partenaires et synergies potentielles

Les partenaires – des organes communs aux organisations régionales et internationales, en passant par les groupes de réflexion et les centres de recherche – joueront un rôle essentiel dans la préparation de la Troisième évaluation par l'apport de l'expertise et des expériences nécessaires, la promotion des synergies avec d'autres processus associés et le renforcement de l'importance politique de la Troisième évaluation et de son suivi.

Les partenaires pourraient, par exemple, participer aux étapes suivantes :

- Contribuer à l'affinement de l'approche méthodologique
- Coopérer pour l'identification des bassins et spécifications des orientations thématiques
- Mettre à disposition des données et des informations
- Organiser/co-organiser des ateliers, dans le but de développer l'évaluation ou de discuter les conclusions.
- Lever des fonds conjointement sur la base de synergies identifiées
- Promouvoir et utiliser des résultats de l'évaluation pour leurs travaux.

Il est possible que les niveaux d'engagement des partenaires diffèrent, la réalisation d'un produit commun reste cependant un objectif à privilégier, autrement dit, l'évaluation doit faire partie intégrante du programme de travail des partenaires.

Compte tenu de leur expérience sur le sujet et de leur mandat, les organisations suivantes ont été invitées à la réunion du groupe d'experts en mai 2017 : le Conseil des Ministres Africains Chargés de l'Eau (AMCOW), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Agence européenne pour l'environnement, le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines

(IGRAC), l'Autorité du bassin du Niger, l'Autorité du lac Titicaca, la Commission du Mékong, l'Organisation des États Américains (OEA), le PNUE – DHI, le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS)/Unité eau de l'ONU Environnement, le Programme hydrologique international de l'UNESCO ; la Commission économique pour l'Afrique (CEA), pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), pour l'Asie occidentale (CESAO) ; l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Zoï Environment Network, la Convention de Ramsar, l'ONU-Eau.

La plupart d'entre eux ont assisté à l'événement et ont exprimé leur intérêt général et manifesté leur soutien à l'égard de cet exercice. Il est essentiel de confirmer quels partenaires seront impliqués et quel sera leur rôle dans les plus brefs délais.

Questions à examiner à l'adresse des partenaires :

Quels partenaires souhaiteraient s'impliquer et soutenir encore davantage le processus ?

Quelles sont les étapes à suivre pour définir le partenariat ?

6. Sources d'informations

L'approche de l'évaluation doit consister en un mélange d'informations qualitatives, semi-quantitatives et quantitatives. Concrètement, il convient de parvenir à un bon équilibre entre l'utilisation des données issues de sources internationales et ce qui est requis des administrations nationales plus spécifiquement. De manière générale, la priorité sera accordée aux sources de données officielles et les données non-officielles complémentaires devront être validées lors des réunions du groupe de travail et à travers l'examen des évaluations de bassin.

Adopter une approche par paliers permet de s'ajuster aux différents niveaux de données disponibles.

Parmi les sources d'information, on compte : des données communiquées par les bureaux nationaux de statistique, des rapports nationaux (adressés notamment à des organisations des Nations Unies), des plans et des rapports issus d'organismes de bassin, des systèmes de supervision régionaux et mondiaux, ainsi que des rapports de projets communs antérieurs.

Parmi les projets pertinents du point de vue des informations et des approches méthodologiques à l'échelle mondiale, on trouve le Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP), ainsi que l'Évaluation mondiale de la qualité de l'eau menée à bien par le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/Eau). À l'échelle régionale, un certain nombre d'évaluations ont été menées à bien et peuvent se révéler très utiles selon les bassins qui seront évalués : la CESAO et ses partenaires ont finalisé un inventaire des ressources en eau partagées en Asie occidentale et l'UNESCO a établi des inventaires des aquifères transfrontières.

Dans la mesure du possible, l'évaluation fera usage des données concernant les indicateurs des ODD pertinents. L'établissement de rapports au titre de la Convention ainsi que les rapports associés sur l'indicateur 6.5.2, fournissent des informations sur la portée de la coopération et les activités associées.

Les données et informations mutuellement acceptées ainsi que la compréhension partagée devraient apparaître dans l'évaluation, néanmoins, si nécessaire, l'évaluation peut également refléter les points de vue différents des pays co-riverains, si ceux-ci ne sont pas conciliables.

Les informations provenant de satellites de télédétection ou les données issues de la navigation par satellite pourraient trouver leur utilité pour des aspects choisis en tant que moteurs ou moyens de pressions pour garantir la cohérence à travers et entre les bassins.

Les informations géographiques (les cartes) devraient idéalement être préparées parallèlement à l'évaluation afin d'appuyer l'analyse. Par conséquent, le matériel visuel destiné à être inclus dans l'évaluation doit être élaboré à un stade précoce du processus et un plan de communication général doit être mis en place.

7. Estimation approximative des ressources requises

Le tableau 3 présente, de façon très approximative, une estimation des coûts de la préparation de l'évaluation. Deux possibilités sont envisagées : une version simple comprenant un seul atelier par bassin et une version plus ambitieuse comprenant deux ateliers par bassin et un nombre de ressources plus important pour l'analyse des informations et l'appui du processus.

Par rapport à la Deuxième évaluation, quelque soit la possibilité envisagée et comme ce document l'évoque dans les grandes lignes, l'ambition de la Troisième évaluation est considérablement élevée. Tout d'abord, elle met davantage l'accent sur la nature participative du processus qui implique des engagements budgétaires (organisation d'ateliers de bassin, ateliers mondiaux, etc.). Par ailleurs, elle anticipe la préparation d'une analyse ciblée (y compris des graphiques et des cartes) en alimentant les évaluations de manière à ce qu'elles reflètent la priorité thématique des pays riverains. Bien évidemment, les dépenses de personnel liées à la gestion et à l'appui du processus sont également plus élevées.

Il est permis d'espérer que, comme ce fut le cas pour la Deuxième évaluation, certains de ces frais pourront être couverts en nature par les pays participants ou les partenaires impliqués. On cherchera également à établir des synergies pour l'organisation de réunions sur le processus à l'échelle du bassin.

Tableau 3. Estimation des coûts liés à la préparation de l'évaluation

Composante du processus/objet de dépense	Coût (USD) – version simple	Coût (USD) – version plus approfondie, avec une large participation et un processus plus exhaustif au niveau du bassin ³
(1) Frais de personnel : gestionnaire pendant 24 mois, bénéficiant de l'appui d'un administrateur auxiliaire pendant 36 mois	792 000	1 008 000
(2) Fraise de personnel : administrateur pendant 18 mois	154 800	206 400
(3) Réunion impliquant la présence d'experts pertinents et de partenaires clés pour l'affinement des possibilités méthodologiques, de la portée, du format, des indicateurs, etc., à partir d'une identification préliminaire des bassins	60 000	60 000
(4) Conseils pour l'élaboration d'une méthode adaptée spécifiquement à cette évaluation	20 000	20 000
(5) Collecte de données pilotes sur la base d'un bassin pilote ; atelier qui implique des frais de personnel ainsi que des participants, une courte analyse et un bref compte-rendu	50 000	100 000
(6) Processus à l'échelle du bassin : organisation de réunions de travail (estimation pour 19 bassins) qui rassemble les différents secteurs afin d'engager des discussions sur les points principaux de l'évaluation, suite à la collecte/révision de données	570 000	1 140 000

³Le processus de mise à niveau impliquerait en particulier du temps de travail additionnel de la part du personnel du secrétariat (1), 54 mois de travail de la part d'administrateurs auxiliaires ; 24 mois de travail pour un gestionnaire et 24 mois pour le personnel administratif, ainsi que le soutien local des experts au sein des bassins. Le processus à l'échelle du bassin plus développé (organisation de deux ateliers par bassin, dans le but de discuter des conclusions et mesures de suivi) et une analyse transversale (9) et à l'échelle du bassin plus détaillée (7) impliquerait également des coûts plus élevés. Comme proposé dans la solution plus approfondie, si les synthèses des évaluations de bassins étaient fournies et produites afin d'être remises en sus du rapport d'aperçu général, dans les langues régionales des Nations unies, cela impliquerait des coûts de production supérieurs (12). Des voyages liés à la promotion (13) dans chaque bassin, plutôt qu'uniquement au sein d'événements à échelle régionale, n'auraient qu'un effet mineur sur le coût total.

(7) Analyse de bassin (un simple compte-rendu d'informations fournies dans un format fixe et une étude détaillée de la documentation mise à disposition)	285 000	570 000
(8) Organisation de deux sessions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation en vue de revoir et entériner l'évaluation au niveau intergouvernemental	120 000	120 000
(9) Honoraires de consultants pour l'analyse des bassins, comprenant les graphiques, etc.	45 000	70 000
(10) Honoraires de consultants pour la finalisation et l'édition technique du rapport d'évaluation et de la conception graphique	35 000	35 000
(11) Honoraires de consultants pour la production de cartes et de réalisations graphiques	130 000	130 000
(12) Production de la publication : impression du rapport, élaboration d'une version en ligne présentant des données et des cartes	80 000	390 000
(13) Voyages liés à la promotion (un par région ou un par bassin)	12 000	60 000
Sous-total	2 353 800	3 909 400
Coûts de soutien au projet (13%)	306 000	508 200
Total	2 659 800	4 417 600

8. Les étapes suivantes dans le processus de l'élaboration du concept de l'évaluation

Le calendrier suivant est proposé pour l'élaboration plus approfondie du concept de la Troisième évaluation:

L'approche proposée sera ajustée à la lumière de la discussion de la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau qui se tiendra du 5 au 6 juillet 2017, et les suggestions avancées seront intégrées à la version révisée du document présent.

- 5-6 juillet 2017 : discussion lors de la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, confirmation/révision de l'approche

- D'ici au 31 août 2017 : davantage de commentaires détaillés concernant l'élaboration du projet de concept par les pays, les organes communs et les organisations partenaires potentielles
- D'ici au 30 septembre 2017 : appel lancé pour les expressions d'intérêt émises par les pays intéressés ou au travers des organes communs (à remettre d'ici au 15 novembre 2017)
- Août 2017 - janvier 2018 : consultations avec les pays, les organes communs et les partenaires potentiellement intéressés. Élaboration plus approfondie du concept (structure et contenu, bassin potentiellement impliqué). Ce dialogue devrait permettre de rassembler une série de bassins qui devront être évalués, ce qui reflète le critère souligné dans la section 3.2.
- D'ici au 31 décembre 2017 : un concept révisé avec une liste préliminaire des bassins et aquifères à évaluer.
- 21-22 février 2018 : réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation convoquée pour réviser le concept et l'affiner, avec la participation étroite des pays/bassins potentiellement impliqués
- 19 mars 2018 : concept et processus élaborés à étudier par la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau
- 29-30 mai 2018 : discussions plus approfondies à la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau
- Octobre 2018 : Prise de décision concernant la production de l'évaluation par la Réunion des Parties, comprenant la liste des bassins fournie.
- Le rapport n'est pas attendu avant 2021 (détailler le calendrier dès lors que les processus liés, les contributions aux ressources etc. se clarifient)

Annexe

Quelques initiatives de suivi et d'évaluation importantes

Annexe

Quelques initiatives de suivi et d'évaluation importantes pour la Troisième évaluation

Initiatives	Organisations	Site internet
Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET)	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	https://www.eionet.europa.eu/
Aperçu des ressources en eau en Europe	AEE	https://www.eea.europa.eu/themes/water/water-resources/overview
Système d'information du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC)	IGRAC	https://www.un-igrac.org/fr/syst%C3%A8me-d-information-sur-les-eaux-souterraines-ggis
Gestion des ressources des aquifères transfrontière à l'échelle internationale	UNESCO, Organisation des États américains, Association internationale des hydrogéologues	http://isarm.org/isarm-brief
Inventaire des ressources en eaux partagées en Asie occidentale	Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles (BGR), CESAO	https://waterinventory.org/
Instantané de la qualité de l'eau dans le monde	ONU Environnement	https://uneplive.unep.org/media/docs/assessments/unep_wwqa_report_web.pdf
Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP)	Comité international de l'environnement lacustre, Union internationale pour la conservation de la nature, ONU Environnement, Partenariat PNUE-DHI – Centre sur l'eau et l'environnement, UNESCO	http://www.geftwap.org/
Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/Eau), ONU Environnement	ONU Environnement	https://www.unep.org/gemswater/
Système d'information hydrologique de l'OMM	Organisation météorologique mondiale	http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/chy/w hos/